



Obligation de payer les loyers après avoir trouver un repreneur

Par **lily**, le **30/06/2011** à **19:22**

Bonjour, j'ai rompu mon contrat de location début avril 2011, j'avais un préavis de 3 mois. j'avais trouvé un locataire pour reprendre mon appart, comme ça je ne payais plus le loyer je n'avais plus de préavis! mais le propriétaire a refusé pour une excuse me paraît bibon!! suis-je obligé de payer les loyers qui restent jusqu'à la fin du préavis? merci

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **19:40**

Le bailleur est totalement libre de son choix pour un locataire. il n'a aucune obligation d'accepter le candidat locataire, il n'a aucune obligation de relouer d'ailleurs. Donc oui, vous devez payer loyer et charges jusqu'à la fin du préavis